

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Projet Pédagogique



2025-2026

1) INTRODUCTION:

Un ALAE : c'est quoi ?

- C'est un accueil de loisirs périscolaire, habilité par les services du Ministère de la Cohésion Sociale. L'encadrement est composé de personnel qualifié et en nombre suffisant afin de respecter les normes d'encadrement imposées.
- Le rôle social et éducatif de l'ALAE est complémentaire de celui des milieux familial et scolaire.
- Il répond à un besoin d'accueil des enfants durant les temps libres des journées scolaires (matin, pause méridienne, soir et mercredi midi)
- L'appellation "*associé à l'école*" signifie qu'un partenariat est mis en place avec les écoles afin de préserver une cohérence éducative et de placer l'enfant au cœur des préoccupations, qu'il soit sous la responsabilité des enseignants ou de l'ALAE.

Les missions de l'ALAE :

- Etablir une cohérence entre le Projet Pédagogique de l'ALAE, le Projet d'Ecole et le Projet Educatif Local et le Projet Educatif Territorial (PEDT).
- Offrir pour tous et sur les différents temps d'animation une diversité d'activités et d'ateliers permettant à l'enfant de faire ses propres choix selon ses envies, ses besoins, son état.
- Respecter le rythme des enfants en considérant l'alternance des temps de loisirs, de repos et de classe.
- Tenir compte des attentes de chacun des partenaires : enfants, parents, enseignants, animateurs, élus
- Créer une reconnaissance de la structure A.L.A.E comme une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.

2) CONTEXTE :

- La commune

Montesquieu –Lauragais est une commune rurale, elle compte environ 1035 habitants. Elle fait partie de la communauté de commune de Terres Lauragais.

L'ALAE est géré par le service enfance de la commune.

Monsieur Abdelrani Mahcer, Maire, est le représentant et le responsable légal de cet accueil de loisirs aidé par son premier adjoint, Madame Nathalie Fauré.

4) LA STRUCTURE ALAE :

- Les locaux :

Les enfants sont accueillis dans l'enceinte de l'école Marius Izar. Ces locaux qui sont mis à disposition par la Mairie de Montesquieu-Lauragais, nous offre deux salles d'accueil et de jeux, une salle d'activités, deux cours de récréation, une salle polyvalente et un dortoir. Ces trois derniers étant en commun avec l'école.



- Horaires et modalités d'accueil :

A chaque rentrée scolaire, les parents sont tenus de remplir la feuille de renseignement et la fiche sanitaire et de ramener celles-ci le plus rapidement possible. Une fiche d'inscription par mois concernant les temps ALAE, Ateliers Educatifs est également à remplir et à retourner avant la date limite.

Un règlement intérieur est également rédigé et fournis à chaque parent en début d'année scolaire.

La municipalité fait le choix de facturer les Ateliers Educatifs à compter d'Octobre 2017 et a établi des tarifs en fonction du quotient familial ainsi que des tarifs dégressifs selon le nombre d'enfant par famille. Le paiement s'effectue auprès de la Trésorerie de Revel.

Journée type sauf mercredi

- 7h30 – 8h50 : accueil échelonné des enfants, jeux libres.
- 12h00 – 13h50 : repas et temps d'activité.
- 16h15 – 17h30 : récréation (temps de pause et de goûter) + Ateliers Educatifs
- 17h30 – 18h30 : accueil et départ échelonné des enfants, jeux et activités libres

Les mercredis

- 7h30 – 8h50 : accueil échelonné des enfants et des parents, jeux libres.
- 12h00 – 12h45 : accueil et départ échelonné des enfants.

Les mercredis après-midi

Une navette vient chercher, à 12h00 les enfants inscrits au centre de loisirs de Terres-Lauragais.

5) LE PUBLIC

Nous pouvons accueillir des enfants âgés de 3 à 11 ans. La différence d'âge étant importante, nous nous efforçons de constituer des groupes de vie et d'adapter au mieux les activités à leurs caractéristiques respectives suivant leur âge afin de respecter les rythmes de chacun. En effet, chaque tranche d'âge a des besoins physiologiques et des attentes différentes, nous devons nous y adapter.

L'accueil d'enfants en situation de handicap :

L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

Ce que l'équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.
- Faire preuve d'égalité et de justice.
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme.
- Respecter sa personne et sa dignité.
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres.
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de prendre du plaisir.
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités.
- Nommer un référent

6) L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : COMPOSITION, ROLES ET MISSIONS

L'ALAE compte une directrice, cinq animatrices titulaires d'un diplôme des métiers de l'animation ou équivalent (BAFA, CAP petite enfance, BAFD, Educatrice jeunes enfants...), une animatrice contractuelle, une ATSEM et une responsable de la cantine.

L'animatrice est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice.

Sa mission principale réside dans la mise en œuvre de projets d'animation cohérents avec les projets pédagogique et éducatif.

Son rôle :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Établir une relation saine : accompagner, inciter au dialogue, mettre en confiance, relativiser, être juste, attentif, bienveillant...
- Animer et organiser la vie quotidienne : poser le cadre (règle de vie, consignes, rituels...), faciliter l'autonomie (donner du temps pour faire seul, concevoir un aménagement adapté), accompagner et encourager.
- Organiser et animer les activités de loisirs : proposer des animations diverses et variées, adaptées aux âges, aux lieux, aux rythmes, aux situations multiples....
- veiller à la bonne gestion du matériel commun.
- - Créer des affichages, et outils de communication pour les familles, pour les enfants, afin de valoriser les réalisations de ces derniers
- - Travailler en équipe : communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe dans le respect de soi et des autres.

Les missions de la directrice :

- Garantir les orientations et les intentions éducatives de la commune
- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants
- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Établir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la commune, associer l'ensemble de l'équipe et garantir sa mise en application
- Impulser et suivre les projets d'animation
- Faciliter les relations entre tous

- Préparer et animer les réunions d'équipe
- Accompagner, former, évaluer les animateurs et les stagiaires
- Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe
- Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires
- Organiser la vie de l'accueil de loisirs
- Gérer le budget, les horaires des animateurs, les plannings d'activités
- Tenir à jour les registres généraux, les informations et la réglementation sur la sécurité des enfants
- Suivre les fiches sanitaires ainsi que les PAI et les régimes particuliers
- Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks

7) UNE DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

- Constat :

En travaillant auprès des enfants et de leurs familles, l'équipe pédagogique a fait plusieurs constats, lesquels ont guidé nos choix d'objectifs et d'actions pédagogiques :

- ☐ Les enfants ont du mal à accepter et respecter les règles de vie et le cadre qui les régit
- ☐ Des difficultés apparaissent dans les transitions entre temps scolaire et temps périscolaires : besoin de repères, de rituels
- ☐ Les enfants manifestent la volonté d'avoir du temps libre, de repos, de « défoulement »

- Démarche pédagogique :

Nous mettrons en place une pédagogie d'accompagnement et le fonctionnement que nous adopterons sera celui de la « découverte guidée ». Notre priorité sera de permettre aux enfants de vivre pleinement leurs loisirs en les amenant à en être les auteurs et les acteurs pour qu'ils soient un moment de découverte, de partage et d'enrichissement mutuel.

Objectifs pédagogiques et objectifs opérationnels :

Voici 3 orientations pédagogiques (objectifs généraux) qui guideront notre travail auprès et avec les enfants. Elles sont déclinées en objectifs opérationnels qui en sont une traduction plus concrète.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

- Permettre aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité
- Favoriser le respect, l'écoute, la solidarité
- Mettre en place des projets collaboratifs

DEVELOPPER ET FAVORISER LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE :

- Favoriser une expression personnelle et collective, libre et facilitée.
- Proposer des espaces et des temps de « jeu libre », laissant libre cours aux envies des enfants
- Favoriser la découverte de la nature et la sensibilisation à l'écologie.

FAVORISER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS EDUCATIFS POUR CREER UNE COHERENCE EDUCATIVE

- Dynamiser le partenariat avec les acteurs éducatifs (enseignants, parents...)
- Développer les partenariats avec les associations.

Ces objectifs opérationnels, il nous faudra les traduire en « moyens », c'est à dire en actes pédagogiques auprès des enfants, c'est là le travail de l'équipe d'animation qui, à travers les projets d'animation qu'elle proposera aux enfants, les mettra en œuvre par des actions pédagogiques.

Quelques pistes de moyens envisagés pour atteindre nos objectifs :

- Sensibiliser les enfants au respect des règles de vie quotidiennes, les élaborer avec eux
- Sensibiliser les enfants au respect des différences et favoriser la découverte de l'Autre
- Sensibiliser les enfants aux questions de Justice, d'équité et de solidarité
- Participation de l'ALAE aux instances partenariales (conseil d'école, équipes éducatives...)
- Organiser le partenariat avec l'école (continuité éducative)

8) VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES:

L'ALAE assure la continuité entre les heures d'ouverture scolaire et les heures « libres » des enfants.

Il doit jouer un rôle important dans l'aménagement du temps et des rythmes de vie des enfants. Les activités périscolaires doivent concourir au meilleur équilibre des efforts durant la journée ou la semaine de classe, prolongent au-delà du temps scolaire, la prise en charge des élèves, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'école.

Cette cohérence entre l'école et l'ALAE doit mettre l'enfant dans les meilleures conditions et doit l'aider à développer son imagination, son sens des responsabilités dans un climat éducatif. Nous veillerons à offrir des activités variées selon les besoins de chacun, notamment en matière de repos, tout en respectant les règles essentielles de sécurité

Notre volonté première en termes pédagogiques sera de mettre en place des activités variées. Un enfant aura le choix tantôt de participer, d'observer, de s'isoler, de discuter ou simplement se reposer.

L'équipe d'encadrement devra donc créer des conditions environnementales d'accompagnement qui favoriseront le bien-être des enfants. Pour cela il semble intéressant de différencier les activités « guidées », des activités « récréatives », des activités « libres » :

- Activités « guidées » :

Concrètement nous aménagerons des ateliers où les enfants pourront se rendre à des moments précis de la journée pour retrouver un(e) animateur(trice). L'idée d'ateliers sera à l'initiative de l'adulte. Il sera demandé à chaque animatrice de mettre en place un atelier par période, lequel sera composé d'activités en lien avec la thématique annuelle. Ce type d'activité sera privilégié sur les temps TAP et la pause méridienne.

- Activités « récréatives » :

Par « récréatives », il faut entendre des activités dont l'objectif premier est le jeu : activités sportives, grands jeux, jeux d'intérieur etc... Ce type d'activité sera privilégié sur les temps TAP et la pause méridienne.

- Activités « libres » :

Là, l'enfant dispose de son temps comme il l'entend. Il peut rester seul ou s'associer à d'autres. Il peut ne rien faire ou faire appel à un adulte pour l'accompagner dans son activité. Ce type d'activité sera privilégié sur les temps du matin et du soir.

9) EVALUATION :

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement de l'ALAE.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet

- Qu'est-ce qu'on évalue ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés :

- › Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- › Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- › Bilan équipe d'animation avant chaque période de vacances scolaires
- › Evaluation avec les enfants (boîte à idées)

- Réunions :

Des réunions d'équipe sont organisées afin d'évaluer nos actions et projets en termes de cohérence avec les objectifs et la démarche pédagogiques qui sont les nôtres.

Une réunion pédagogique hebdomadaire réunit l'ensemble de l'équipe d'animation, encadrée par la directrice pour faire un point sur les projets d'animation en cour, préparer ceux à venir, réajuster nos actions.

La communication devra, à tous moments, être le lien de cohérence entre chaque membre de l'équipe pédagogique, et servira pour donner les mêmes infos aux différents acteurs (enfants, personnel enseignant, parents, intervenants...) dans les temps formels mais aussi dès que le besoin s'en fera ressentir, afin que si problème il y a, il soit le plus rapidement résolu.

.....
.....